



Contestation sur avis d'opposition a tiers detenteur sur creances

Par **sixpatty**, le **05/06/2009** à **07:56**

Bonjour, rn rn ayant eu une clôture de retablissement personnel en date du 7 avril 2008, rn pour creances aupres du tresor public. le juge des tutelles prononce en rn l'application de l'article L332-9 du code de la consommation, que le debiteur ne possede, rien d'autre que des biens meublant a la vie courante. le juge rn prononce la clôture pour insuffisance d'actif. en consequence, il convient donc de prononcer la cloture de la procedure de la procedure de retablissement rn personnel pour insuffisance d'actif conformement a l'article R332-20 al. 1 du code de la consommation. conformement a l'article L332-9 al. 2 du code de la consommation, cette cloture entraine de plein droit l'effacement de toutes les rn dettes de madame X. laisse les depens a la charge du tresor public. rn ainsi prononce le 7 avril 2008. rn le tresor public n'a pas fait appel dans les 2 mois qui lui etait accorder. rn j'etais a l'epoque sous tutelle, a ma demande, suite a une grande depression. rn plus de nouvelle de la tresorerie. le 23 septembre 2008, toujours a ma demande, j'obtint le jugement de la mainlevee apres avoir repris une vie, avec mon epoux, car dans mon desespoir, je desirais une separation, pour ne rien rn affliger. rn je suis epileptique depuis le deces de mon pere decede en 1982, mon pere a, rn laisser sa maison a notre mere. ma mere et mes soeurs ont decider de vendre, rn cette maison cette annee 2009, il se trouve que, de cette vente je vais recevoir rn une petite somme d'argent. par le biais du notaire, j'apprends qu'il lui sera rn difficile lors de la vente de m'envoyer la totalite de mon bien laisser par mon pere. le percepteur, lui a envoyer un avis d'opposition a tiers detenteur, sans m'ens avertir, ni le juge et greffe. apres avoir eu un conseil du juge, j'ai envoyer au tresor public une lettre de contestation ainsi qu'une copie de notification de la rn cloture de retablissement personnel en recommander et accuse de reception, ainsi qu'au notaire. pas de nouvelles, apres une courte discussion rn telephonique avec le percepteur, j'apprends par lui, qu'il a envoyer le dossier rn au pôle contentieux de châtellerauld, afin de demander s'il avait le droit d'rn envoyer un avis d'opposition et il tient a me

faire passer pour une personne, frauduleuse et de faire valoir que je suis propriétaire, alors que je n'y suis pas, le juge le sait, et je le sais. ma mère paye les impôts de cette maison depuis 1982, le percepteur le sait, mais il veut me faire croire qu'il n'était pas au courant, et ma question est : a-t-il le droit ? que dois-je faire ? merci de répondre s'il vous plaît. sixpatty